

METROPOLE DU GRAND NANCY
COMMUNE DE SEICHAMPS

PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

n° 2019/01



Le Président de la Métropole du Grand Nancy a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Seichamps.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée du P.L.U. est soumis à consultation du public.

L'objectif de la modification simplifiée du P.L.U. est de procéder à :

- La modification des articles 1 et 7 de la zone 1AUX, afin d'accompagner les projets d'implantation sur la ZAC ;
- la modification des règles relatives à la construction de clôture ;
- la modification du nom de la RD67 en Route de Sarreguemines dans le règlement ;
- l'intégration du règlement du service public de gestion des déchets de la Métropole du Grand Nancy aux annexes ;
- l'intégration de l'arrêté préfectoral portant création du secteur d'information des sols et périmètre du secteur aux annexes.

En application des modalités fixées par le conseil communautaire le 31 mai 2013, le dossier de consultation sera mis à disposition du public à la mairie de Seichamps aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy - bâtiment Chalnot - Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus.

Le dossier de consultation comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs, les avis éventuellement émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations.

Fait à Nancy, le

Pour le Président,
Michel CANDAT

Vice-Président Délégué
à l'urbanisme